BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 316

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200193. *Date de parution :* 4 octobre 2020.
Annonce numéro : 281. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

884 881 400 RCS Toulouse.
RC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : GHYMNOS.
Capital : 45000.00 EUR.
Adresse : 43, Avenue De Toulouse, 31240 L'Union.
Origine du fonds : Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 45000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Pizzeria, grill, restaurant, pizzas à emporter et à consommer sur place..
Adresse : 43, Avenue De Toulouse, 31240 L'Union.
Précédent propriétaire : 422 486 589 RCS Toulouse. **KURTZ** (Alex). Nom d'usage : KURTZ.
Date de commencement d'activité : 31 juillet 2020.
Publication légale : La Gazette du Midi *du* 31 août 2020.
Oppositions : Pour la validité au siège du fonds cédé 43 avenue de Toulouse 31240 L'union et pour la correspondance au Cabinet de Maître olivier Bechet 4 place du palais 81000 Albi.
Commentaires : Modification de l'activité. Acte sous seing privé en date du 31.07.2020 enregistré au service de l'enregistrement de Toulouse le 14.08.2020 dossier 2020 00023139 référence 3104P61 2020 A 05122. Adresse de l'ancien propriétaire : Chemin des Monges 31140 LAUNAGUET. Adresse du nouveau propriétaire : 43 Avenue de Toulouse 31240 L'UNION. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..